



SORNAY, le 27.03.2012

MAIRIE de SORNAY
 1 Place de la Mairie
 71500 SORNAY
 Tél : 03.85.75.11.40
 Fax : 03.85.75.41.35
 Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 26 mars 2012, à 20 H 30, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.

Le compte-rendu de la séance du 06.03.2012 est adopté à l'unanimité.

Excusés : COMPARET Ronald, FICHET David, GUIGUE Bruno,
Représentés : MORIER Patrick et DAUTEL Arnaud par Pierre THIVANT
Secrétaire de séance : BOUDIER Laurent

La séance est ouverte suivant l'ordre du jour.

TIRAGE AU SORT DES JURES ET CONCITOYENS ASSESSEURS (ASSISES)

Il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de 2 personnes en vue de permettre la constitution de la liste préparatoire des jurés et concitoyens assesseurs pour l'année 2012. Ont été tirés au sort : JOUVANCEAU Jean Guy et GEOFFROY épouse VUILLOT Annie France.

ANNIVERSAIRE DES CENTENAIRES

Le Maire fait part à l'Assemblée que, suite à la proposition faite au CCAS en février dernier, celui-ci a préféré voir la Municipalité honorer les centenaires de la commune. Une visite auprès de chaque personne concernée par 1 ou 2 élus sera prévue en présence d'un membre de la famille et de deux membres du CCAS chargés de leur remettre un petit présent au mois d'octobre prochain.

CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) : DEMANDE D'ADHESION AU SERVICE POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE PAR UN ADMINISTRE

Considérant les demandes effectuées par certains parents pour le paiement par CESU préfinancés, des prestations d'accueil en garderie périscolaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affilier la Commune au centre de remboursement du CESU (CRCESU) pour le service de garderie périscolaire, accepte les conditions juridiques et financières de remboursement et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

Patrick PELLIGAND, adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal que lors du Budget Primitif, le Conseil Municipal doit fixer le taux des taxes directes locales. Il donne communication à l'Assemblée des taux votés en 2011 et des bases d'imposition prévisionnelles pour 2012. Au vu du coefficient de revalorisation applicable aux valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties de 1.80%, il est décidé d'augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2012 de 0.7%, soit une augmentation totale de 2,5% (avoisinant l'inflation de 2,3 % sur l'année 2011).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

<u>Taux votés 2011 :</u>		<u>Taux votés 2012 :</u>	
TH	14.07	TH	14.17
TFB	15.38	TFB	15.49
TFNB	40.89	TFNB	41.18
CFE	19.82	CFE	19.96

ADOPTION DES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET PRINCIPAL – ANNEE 2012

Les budgets assainissement et principal 2012 sont approuvés à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité sur les montants des subventions attribuées à diverses associations. Le montant total s'élève à 18 032 € pour une trentaine d'associations et Centres de Formation d'Apprentis (CFA) accueillant de jeunes apprentis résidant à Sornay.

PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX POUR UNE CONSTRUCTION « ROUTE DES ROBINS »

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L332-6-1-2°d), L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la délibération du 05/05/2009 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de SORNAY ;

Considérant que l'implantation d'une construction dans le secteur de la voie communale « Route des Robins » justifie des travaux d'extension du réseau d'électricité, sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante ;

Considérant que la longueur totale du raccordement en incluant les ouvrages de branchement individuel est de 135 mètres, pour desservir la parcelle cadastrée K n°311, classée en zone NBg du Plan d'Occupation des Sols.

Considérant que sont exclus les terrains déjà desservis par le réseau d'électricité.

Considérant que la parcelle K 380, longée par l'extension, est directement rattachée à la parcelle K 379 du même propriétaire, M. et Mme BOULAY, qui l'ont déjà aménagée pour faire de l'ensemble (K 379-380) leur propriété actuelle unique et indivisible, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau électricité dont le coût total estimé s'élève à 6 659.70 € H.T..

Ils correspondent aux dépenses suivantes : coût fixe de l'extension = 1 078.80 € H.T. et coût variable de l'extension = 5 580.90 € H.T. Représentant 60 % du montant des travaux, ERDF prenant à sa charge 40 % du montant global de l'opération de raccordement (voir devis du 27/02/2012 joint).

- fixe à 6 659.70 € H.T. la part du coût du réseau d'électricité mis à la charge de l'unique propriétaire foncier (= 100% du coût restant à charge de la collectivité pour l'extension de la ligne).

- décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution du coût de la construction. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L. 332.11.2 du code de l'urbanisme.

DISSOLUTION DU SIVOS

L'Assemblée prend connaissance d'un courrier du sous-préfet au SIVOS, du compte-rendu du débat d'orientation budgétaire 2012 du SIVOS, d'une synthèse des éléments financiers du SIVOS et de l'incidence sur le budget de la communauté de communes de Louhans, réalisées par M.PRIN, comptable du Trésor, ainsi que d'un courrier du SIVOS aux Maires des communes membres de ce syndicat. Ces documents concernent la question de dissolution du SIVOS, soit au 1^{er} janvier 2013 (demande de M. le Sous-Préfet), soit au 1^{er} janvier 2014 (demande de la Présidente). Avant de délibérer, le Conseil Municipal décide de prendre un temps de réflexion et d'attendre la communication d'éléments complémentaires par la CCCL notamment au sujet des subventions de fonctionnement provenant à l'avenir des Conseils Général et Régional.

ETUDE D'UNE DEMANDE DE « L'ELAN DU LOUHANNAIS » RELATIVE AU COMMERCE DE PROXIMITE

L'Assemblée prend acte d'un courrier de l'Elan du Louhannais relatif aux difficultés financières rencontrées dans les petits commerces suite à l'ouverture d'une seconde grande surface le dimanche matin dans le secteur du Louhannais.

MARCHE PUBLIC « EXTENSION-REHABILITATION-MISE AUX NORMES DES VESTIAIRES » : CONSTITUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal désigne la commission d'Appel d'Offres afférente au marché à procédure adaptée concernant le choix des entreprises pour les travaux d'extension – réhabilitation – mise aux normes des vestiaires du stade municipal.

MARCHE PUBLIC « EXECUTION DES SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES » CONSTITUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal désigne la commission d'Appel d'Offres afférente au marché à procédure adaptée concernant le choix de la société pour « Exécution des services de transports scolaires pour la Commune de SORNAY ».

CHEMIN DE RANDONNEE : DESCRIPTIFS LOTS JEUX / MATERIAUX ET RENOVATION – SUBVENTION CONSEIL REGIONAL ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal désigne la commission d'Appel d'Offres afférente au marché à procédure adaptée concernant le choix de la société pour « Aménagement de 3 balades vertes "LA SORNAY-SEILLE" » puis autorise à l'unanimité le Maire à passer commande de deux ensembles de devis auprès de fournisseurs désignés par les élus sur proposition du Conseil des Sages (jeux-agrès, matériaux et matériels de loisirs ou urbains pour la réalisation de l'aménagement des circuits de balades vertes).

COMPTE-RENDU CCAS DU 01.03.2012

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la réunion du CCAS qui s'est déroulée le 1^{er} mars 2012.

PLU : NUANCIER A DETERMINER

Le Conseil Municipal est invité à procéder au choix des « ral » d'un nuancier envoyé par le bureau d'étude Natura. Les tons choisis concernent les façades. Il entérine à l'unanimité ce choix volontairement moins restrictif par rapport aux possibilités offertes jusqu'alors par le règlement du Plan d'Occupation des Sols encore en vigueur.

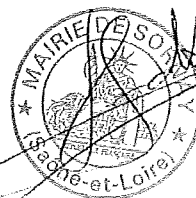
DEMANDE DE DEGREVEMENT POUR CONSOMMATION D'EAU PAR LE GAEC DE LA BUTELIERE

Etant donné le manque d'éléments relatifs à ce point, il sera demandé au GAEC de la Butelière de fournir des informations complémentaires afin de pouvoir se prononcer lors du prochain conseil municipal sur sa requête.

AFFAIRES DIVERSES

Le conseil prend connaissance de divers documents d'information et courriers.

Le Maire de Sornay,



Julien PRUDENT